DEPARTEMENT DU NORD D'AGGLOMERATION PREFECTURE DE DUNKERQUE

Envoyé en préfecture le 06/06/2024 Recu en préfecture le 06/06/2024 Publié le ID: 059-200040947-20240523-DEC2024\_075-AU

## CŒUR DE FLANDRE

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2024\_075**

Objet : Convention de mécénat dans le cadre du festival d'art ARTPENTEURS avec la société Paysage des Flandres

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 238bis ;

Vu la délibération n°2022/036 en date du 15 mars 2022 relative à la mise en place de la démarche globale du mécénat ;

Considérant le projet artistique et culturel de Cœur de Flandre agglo ;

Considérant la nécessité de diversifier les sources de financement de Cœur de Flandre agglo pour conduire ses actions culturelles ;

Considérant la première édition du festival d'art dans la nature ARTPENTEURS qui se déroulera du 1er juin au 29 septembre 2024;

Considérant la volonté de la société Paysage des Flandres située à Bailleul de valoriser les actions culturelles du territoire et de s'engager dans un mécénat de nature avec Cœur de Flandre agglo ;

## DECIDE

Article 1 : De signer la convention de mécénat avec la société Paysage des Flandres située à Bailleul qui s'engage à soutenir et valoriser le festival ARTPENTEURS avec un don en nature (mise à disposition de matériels et de matériaux) valorisé à 3 200 €.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 23 mai 2024

Le Vice-Président en charge du Développement culturel et de l'identité

du territoire

César STORET